

Conditions générales du Parrainage

Acceptation des conditions générales de vente.

La conclusion d'une opération de parrainage implique l'acceptation sans réserve ni restriction par le parrain des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur concernant le parrainage.

Article 1. Mise en place

La société L&B France, nom commercial PROMUP, organise une opération de parrainage pour tous ses clients, anciens et actuels, ayant souscrit un contrat L&B France. Pour parrainer une personne, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne disponible à www.promup.com/parrainage ou de nous contacter par téléphone au 09 80 80 10 10 ou par mail à l'adresse suivante : parrainage@promup.com.

Nous contacterons ainsi votre filleul pour lui proposer de souscrire à notre contrat de diffusion d'annonces de biens immobiliers.

Article 2. Conditions de participation

Parrains et filleuls s'engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, abusive, détournée ou mal intentionnée du programme de parrainage L&B France. Le programme de parrainage est effectif à partir du 15 avril 2021.

2.1. Conditions d'accès au programme pour le Parrain

Cette opération est ouverte à toutes les personnes ayant souscrit un Contrat de diffusion d'annonces de bien immobilier avec la société L&B France. Par ailleurs, le parrain doit avoir un contrat en cours d'exécution ou soldé. Notons que toute situation litigieuse avec la société pour quel que motif que ce soit rend impossible le bénéfice de l'avantage lié au parrainage. Le parrain doit communiquer les coordonnées du filleul en remplissant un formulaire spécifique pour les demandes de parrainage. Le parrainage sera valide une fois le BAT validé par le filleul. Vous pouvez parrainer la personne de votre choix dès lors qu'elle n'a jamais signé un contrat de diffusion d'annonces de bien immobilier avec notre société. De même, seules les personnes majeures ou mineures émancipées peuvent participer à ce programme de parrainage. A noter que le parrainage ne peut en aucun cas être rétroactif. Un parrain ne peut prétendre à la prescription d'un filleul à posteriori. De même, le parrain ne peut pas parrainer son conjoint (marié ou pacsé) ou se parrainer lui-même.

2.2. Conditions d'accès au programme pour le filleul.

Un filleul ne peut bénéficier que d'un seul parrain. Le Filleul ne doit jamais avoir été client de la société L&B France.

Article 3. Rétribution du Parrain

Deux cas de figures :

- Le parrain a un contrat en cours d'exécution : il recevra un avoir d'une valeur de 100 € sur son contrat pour chaque filleul qui aura signé un contrat L&B France.
- Le parrain n'a plus de contrat en cours : il recevra un bon cadeau d'une valeur de 100 € pour chaque filleul qui aura signé un contrat L&B France.

Dans les deux cas, le parrain recevra sa rétribution dès lors que le filleul aura signé un contrat de prestation et validé son BAT (Bon à tirer).

La livraison du cadeau sera à la charge de la société L&B France et sera effectuée dans les 60 jours post validation du BAT du filleul.

Si plusieurs parrains souhaitent parrainer le même filleul, le premier parrain en ayant fait la demande sera pris en compte.

Le parrain ne peut recevoir qu'un seul cadeau par filleul.

Article 4. Rétribution du Filleul

Une fois son contrat signé et son BAT (Bon à tirer) validé, le filleul recevra un avoir de 100 € par e-mail à déduire de sa facture au moment du règlement de la prestation. Le filleul ne pourra être parrainé qu'une seule et unique fois.

Article 5. Nombre de parrainage

Le parrain peut parrainer jusqu'à 12 filleuls par an.

Article 6. Modifications des Conditions Générales

La société L&B est libre de modifier les présentes Conditions Générales. Toutes modifications de ces Conditions Générales seront notifiées au Parrain et au Filleul.

Article 7. Données d'informations

Les informations saisies sur le parrain ainsi que sur le filleul sont uniquement destinées à la base de données de la société L&B France. Par ailleurs, la société L&B France traite ces fichiers conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 06 Janvier 1978 modifié et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données pour les besoins du programme de parrainage, objet des présentes Conditions générales. Le Parrain éligible et le Filleul éligible disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données personnelles les concernant ainsi qu'un droit, d'opposition et de limitation des traitement des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en contactant la société L&B France par email à l'adresse parrainage@promup.com, ou par écrit à l'adresse suivante L&B France – Service Parrainage - 936 Avenue des 5 Ponts, Z.A. du Chemin d'Aix – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume